



Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	28
Pouvoirs :	10
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représentée par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUGAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Franck POUJOL RICARD ; Benoît MARSAUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Jean ARCAS à Catherine LISTER ; Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Bruno ORTIZ, Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2025.02.27/025

Objet : Affectation d'aide au titre du règlement relatif aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité, SAS « Les Fans du Bocal »

VU la loi n° 2015.991 du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière économique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière économique ;

VU la délibération n° 2024.09.26/145 relative à la mise en place d'un règlement d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention présenté par Monsieur Frédéric REVILLA et Monsieur Alex REVILLA, gérants de la SAS « Les Fans du Bocal » pour l'achat de matériel dans le cadre de la création et du développement d'une conserverie artisanale ;

CONSIDERANT que suite à l'instruction technique, le dossier est conforme ;

CONSIDERANT que les dépenses éligibles du projet sont de 42 358,00€ ;

CONSIDERANT l'avis favorable du groupe Economie réuni le 3 Février 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (38 POUR)**

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 5 000,00€ à la SAS « les Fans du Bocal » au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'achat de matériel dans le cadre de la création et du développement d'une conserverie artisanale ;
- **S'engage** à inscrire ce montant au budget 2025 ;

- **Mandate Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance
Patrick CABROL**



**Le Président
Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr